

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 8 avril 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Félix Labrecque	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Sont absents:

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme.	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt

040-04-2009

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2009.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 6 avril 2009.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention):
6. Rencontres :
 - 6.1 Présentation par les représentants du Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue – Protection des rives.
 - 6.2 Présentation par M. Vincent Cloutier de l'UQAT – Esker :
 - 6.2.1 Ajournement de l'assemblée.
 - 6.2.2 Réouverture de l'assemblée.
7. Correspondance.
8. Administration :
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Publication « Eau Courant ».
 - 9.2 Grands Prix du Tourisme Desjardins – Prix "Services touristiques".
 - 9.3 Pacte Rural – Projets à caractère territorial :
 - 9.3.1 MRC d'Abitibi - Plan marketing touristique.
 - 9.3.2 MRAR – Agent de sensibilisation.
 - 9.3.3 Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue.
10. Municipalités :
 - 10.1 Contrat de diversification et de développement – Signature.
 - 10.2 Ville d'Amos – Maintien du CAAF à l'usine de Temlam.
11. TNO :
12. Sécurité Incendie:
13. Service d'Aménagement :
 - 13.1 Dépôt des rapports d'activités pour l'année 2008:
 - 13.1.1 Programmes d'amélioration de l'habitat.
 - 13.1.2 Comité Consultatif d'Urbanisme.
 - 13.1.3 Comité Consultatif Agricole.
 - 13.2 Plan de gestion des matières résiduelles – Bilan annuel 2008.
 - 13.3 Gestion des cours d'eau :
 - 13.3.1 Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement # 91 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi ».
 - 13.3.2 Avis de motion d'un règlement pour des travaux d'aménagement du cours d'eau Grenon sur le territoire de la ville d'Amos.
14. Service Forêt :
 - 14.1 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Prévisions budgétaires 2009-2010.
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue – Engagement financier.
17. Sujets de discussion sans prise de décision .
18. Informations :
 - 18.1 Communiqués de presse - Union des Municipalités du Québec – Info Express du 27 mars 2009.
 - 18.2 Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire – "Pour des

ADOPTÉE

041-04-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 11 mars 2009.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 AVRIL 2009 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu des sujets qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 6 avril dernier et répond aux questionnement des maires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – PROTECTION DES RIVES :

Monsieur Simon Laquerre, directeur général, ainsi que Monsieur Ambroise Lycke, coordonnateur de projet, entretiennent les maires de la nécessité de protéger les rives des cours d'eau.

Monsieur Lycke explique que les bandes de végétation riveraine sont des milieux de transition extrêmement riches qui jouent plusieurs rôles essentiels pour la santé des lacs et des cours d'eau.

En 2007, pour la première fois, des foyers de cyanobactéries (algues bleues) ont été détectés dans le lac Témiscamingue. Cette triste réalité est venue mettre en évidence l'importance d'agir pour la protection de l'eau de la région. Un projet de protection des rives de la MRC de Témiscamingue a été mis sur pied et le CREAT a proposé des actions concrètes pour y arriver.

En mai 2006, une filiale de Tembec Témiscamingue plaidait coupable d'avoir contrevenu à la Loi sur les pêches à 16 reprises en déversant une substance nocive dans la rivière des Outaouais. Elle a donc été contrainte de verser 500 000\$ au Fonds pour les environnements. C'est donc grâce à une subvention de 200 000\$ provenant de ce fonds que le CREAT a réalisé, avec ses partenaires, le projet de renaturalisation des berges de la MRC de Témiscamingue dont les réalisations sont :

- Une campagne de sensibilisation sur l'importance des berges des lacs et des cours d'eau de la région;
- La formation des inspecteurs municipaux de la MRC de Témiscamingue sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du Ministère du Développement Durable;
- Un service gratuit d'évaluation des rives pour les villégiateurs et agriculteurs;
- La réalisation de projets pilotes de revégétalisation des berges, en milieu agricole et de villégiature, qui serviront de vitrines éducatives afin de voir les différentes techniques pour protéger les berges.

PRÉSENTATION D'UN ESKER PAR LES CHERCHEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Monsieur Vincent Cloutier ainsi que Monsieur Daniel Blanchette, chercheurs sur l'eau pour l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, souhaitent démontrer aux maires le fonctionnement d'un esker à l'aide d'une reproduction miniature.

Puisqu'il faut se déplacer dans un autre local pour cette présentation il est convenu d'ajourner la séance.

042-04-2009 **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :**

À 20h35, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Trudel et unanimement résolu d'ajourner la séance.

ADOPTÉE

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

À 21h00, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de rouvrir la séance.

À la reprise de la séance ajournée, tous les membres de l'Assemblée Générale des maires présents au début de cette séance forment toujours quorum.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION:****Matériaux Blanchet Inc.:**

Matériaux Blanchet Inc. nous remercie de l'appui que nous lui avons donné dans le dossier d'achat des actifs d'Optibois.

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire :

La ministre nous confirme qu'elle reconnaît la municipalité de Launay et le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) comme étant admissibles au Fonds de soutien aux territoires en difficulté. Donc, Launay et le TNO Lac-Chicobi, ainsi que les municipalités de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et le TNO Lac-Despinassy déjà reconnues, bénéficieront d'une somme de 100 000\$ versée à la MRC d'Abitibi pour l'exercice 2008-2009 afin de les aider dans leurs démarches de diversification et de développement.

Ministère des Transports :

Le ministère nous confirme l'attribution d'une subvention de 100 000\$ dans le cadre de notre demande d'aide financière pour exploiter un service de transport collectif.

Accusés réception:

2009-03-16	M. Guy Charland Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 024-03-2009 Mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie – Effet sur les primes d'assurance des particuliers.
2009-03-19	M. Gilles Quintal, directeur régional Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Résolution # 037-03-2009 Contrat de diversification et de développement – Nombre de comités.
2009-03-20	M. Laurent Lessard, ministre, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Résolution # 032-03-2009 Régime ASRA – Appui au Syndicat des producteurs de bovins d'Abitibi- Témiscamingue.

M. Philippe Barette, représentant de l'Abitibi-Témiscamingue à la Fédération Québécoise des Municipalités :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture d'une lettre que Monsieur Philippe Barette, représentant de l'Abitibi-Témiscamingue à la Fédération Québécoise des Municipalités, nous a fait parvenir suite à la rencontre avec les maires de la MRC d'Abitibi le 24 mars dernier et dans laquelle il fait un bref résumé des sujets traités lors de cette rencontre.

044-04-2009

POSITION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORÊT DE PROXIMITÉ :

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités :

- Défini la forêt de proximité comme étant un territoire forestier comprenant les forêts à proximité des villages incluant possiblement les lots intramunicipaux et peut-être des forêts sous CAAF;
- A présenté au Gouvernement un concept de projet pilote en privilégiant les MRC comme plate forme puisqu'elles ont la responsabilité du schéma d'aménagement;
- Avance que le Ministère des Ressources Naturelles et de la faune préfère s'associer aux 87 MRC membres de la FQM pour miser sur une approche de concertation au lieu des 915 municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC d'Abitibi n'ont pas été consultées par la FQM avant que cette dernière ne prenne position dans ce dossier et fasse des recommandations au Gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'informer la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune :

- Que les municipalités de la MRC d'Abitibi souhaitent être consultées avant que la FQM ne prenne position en leurs noms auprès du Gouvernement;
- Qu'elles souhaitent prendre connaissance du contenu de tout projet pilote avant qu'il ne soit mis sur pied;
- Qu'elles souhaitent avoir l'opportunité de se prononcer quant au mode de gestion;
- Qu'elles souhaitent finalement avoir la liberté d'adhérer ou non à un modèle privilégiant les MRC comme plate forme pouvant recevoir la gestion de la forêt de proximité.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – « EAU COURANT » :

Les maires sont invités à prendre connaissance de la publication du Centre Local de Développement Abitibi « Eau Courant » du mois d'avril 2009.

045-04-2009

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – GRAND PRIX DU TOURISME DESJARDINS « SERVICES TOURISTIQUES » :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'adresser des félicitations au Centre Local de Développement Abitibi qui s'est vu décerner le prix « Services touristiques » dans le cadre des Grands prix du tourisme Desjardins le 14 mars 2009.

ADOPTÉE

046-04-2009

PACTE RURAL – PROJETS À CARACTÈRE TERRITORIAL POUR L'ANNÉE 2009 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'accepter que les projets suivants soient déposés à titre de projets à caractère territorial dans le cadre du Pacte Rural :

- Plan marketing touristique de la MRC d'Abitibi;
- Embauche d'un agent de sensibilisation et à la participation de l'implication citoyenne pour le Mouvement de la relève d'Amos-Région (MRAR);
- Développement du Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue et des activités entourant son 35^{ème} anniversaire.

ADOPTÉE

CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – SIGNATURE :

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que la ministre des Affaires Municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, nous a fait parvenir le nouveau Contrat de diversification et de développement.

Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que les maires des municipalités de Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Launay seront invités à le signer.

DEMANDE DE MAINTIEN DU CAAF À L'USINE DE TEMLAM :

CONSIDÉRANT que la compagnie Temlam Inc. a cessé ses opérations le 15 septembre dernier à son usine d'Amos, après s'être placée sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

CONSIDÉRANT que cette usine, construite en 2004 avec la participation financière de la SGF, était l'une des rares du secteur forestier à œuvrer dans la 2^{ième} et 3^{ième} transformation et que sa fermeture définitive ou son démantèlement constituerait une perte immense pour l'économie locale et serait désastreuse sur le plan social;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de relance formé de la Ville d'Amos, du Centre Local de Développement Abitibi (CLD) et de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana Inc. (SADC) a été mis sur pied avec pour mandat de favoriser la réouverture de l'usine Temlam dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT que la garantie d'approvisionnement en matière ligneuse est un préalable à cette réouverture et constitue un attrait indispensable pour y intéresser tout repreneur de cette usine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de demander au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de maintenir le rattachement du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) à l'usine d'Amos de la compagnie Temlam Inc.

ADOPTÉE

PROGRAMMES D'AIDE À LA RÉNOVATION – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008-2009 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance du rapport d'activités 2008-2009 pour les programmes d'aide à la rénovation.

Monsieur Grenier précise aux maires qu'ils peuvent communiquer avec lui pour toute information supplémentaire.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance du rapport d'activités 2008 pour le Comité Consultatif d'Urbanisme.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance du rapport d'activités 2008 pour le Comité Consultatif Agricole.

Monsieur Grenier précise aux maires qu'ils peuvent communiquer avec lui ou avec un membre du comité pour toute information supplémentaire.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉCUPÉRATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI – BILAN 2008 :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, fait un bref résumé du bilan 2008 de la récupération effectuée sur le territoire de la MRC d'Abitibi dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles.

Les constats sont les suivants :

- La quantité d'ordures enfouies est légèrement en dessous de la moyenne provinciale ce qui semble être toutefois, une amélioration par rapport à 2007;
- Au niveau de la collecte sélective porte à porte (bac ou sac bleu), le taux de recyclage est de 56% en 2008; soit une amélioration de 8% par rapport à 2007;
- Malgré une nette amélioration dans les services de récupération offerts aux citoyens, la récupération des matières organiques (compostage) et des RDD reste très timide;
- L'objectif global du Plan de gestion des matières résiduelles est de récupérer 60% des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel et; en 2008, nous en avons récupéré 32%;
- Les matières organiques comptent pour 44% des matières générées par le secteur résidentiel. Le compostage serait donc une excellente façon d'améliorer notre performance.

048-04-2009 **RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91
« RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES
COURS D'EAU DE LA MRC D'ABITIBI » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 91 « Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Abitibi ».

ADOPTÉE

049-04-2009 **RÈGLEMENT « DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DANS LE COURS
D'EAU GRENON SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'AMOS » :**

Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement « Décrétant des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Grenon situé sur le territoire de la ville d'Amos ».

ADOPTÉE

**FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX – PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2009-2010 :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des prévisions budgétaires du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour l'exercice financier 2009-2010 telles qu'elles ont été adoptées par le Comité Administratif (résolution numéro CA-084-04-2009).

050-04-2009 **SOCIÉTÉ DE L'EAU SOUTERRAINE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – PROJET DE
GESTION INTÉGRÉE ET CONCERTÉE DES EAUX SOUTERRAINES – PROJET
PILOTE DE L'ESKER SAINT-MATHIEU/BERRY – SUPPORT FINANCIER :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu :

- D'appuyer la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches pour la présentation d'un projet dans le cadre de la mesure des Laboratoires ruraux;
- D'accorder à la Société de l'eau souterraine un support financier de 4 000\$ par année pendant trois (3) ans lequel montant sera pris à même le surplus accumulé de la Partie I.

ADOPTÉE

INFORMATIONS:

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents suivants:

- Communiqué de presse de l'Union des Municipalités du Québec – Info Express du 27 mars 2009;
- Publication du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – « Pour des communautés rurales branchées ».

051-04-2009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.